Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE
MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase a adopté, lors de sa séance tenue le 3 novembre 2026**,** une résolution par laquelle le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 est modifié comme suit :

QUE la séance ordinaire prévue initialement le 1er décembre 2026 à 19 h 30 est déplacée le 8 décembre 2026 à 19 h 30 ;

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister à ces assemblées publiques ainsi que les autres dont les dates demeurent inchangées au calendrier 2026.

Donné à Saint-Damase, ce 10 novembre 2026

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière